

# Conduites dopantes & dopage



Est-ce la même chose ?

## DÉFINITIONS

- On parle de **conduite dopante** lorsqu'une substance (*médicament, stupéfiant*) est utilisée dans le but de surmonter un obstacle, que celui-ci soit réel ou supposé, à des fins de performance. L'obstacle peut être un examen, un entretien d'embauche, un travail difficile et/ou pénible, une épreuve sportive, etc.



Numéro vert « Drogue Info Service » :  
**0 800 23 13 13**  
ou [www.santesport.gouv.fr](http://www.santesport.gouv.fr)

- Le dopage** lui, ne concerne que les sportifs qui, dans le cadre de compétitions ou de manifestations organisées par les fédérations, utilisent des substances ou des méthodes inscrites sur une liste établie chaque année par l'Agence Mondiale Antidopage.



Numéro vert « Écoute dopage »  
**0 800 15 20 00**  
ou [www.santesport.gouv.fr](http://www.santesport.gouv.fr)

## EXEMPLES

- L'utilisation d'un médicament pour veiller toute la nuit, dans un cadre professionnel ou festif, est une **conduite dopante**.
- Si ce médicament appartient à la liste des produits interdits aux sportifs et qu'il est consommé par le sportif dans le cadre d'une compétition sportive, il s'agit de **dopage sportif**.

Que ce soit pour le plaisir, modifier son **apparence physique**, modifier ses perceptions, atténuer les effets du stress, de nombreux produits sont consommés (médicaments, toxiques). Leur usage s'est considérablement développé ces dernières années. Il s'agit de **conduites dopantes**.

Leur consommation n'est pas interdite, **mais cela peut favoriser la progression vers le dopage, surtout chez le jeune sportif.**

Sources:  
Livret « Se doper ou pas ? »  
Inpes, Mildt, Ministère  
de la Santé et des Sports